

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2024

Délibération n°2024/044

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Pascal PESSOZ (pouvoir donné à Elodie POZIN-ROUX)

Convocation du : 23 mai 2024 - Affichage du : 23 mai 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 2

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RESTAURATION DE L'ORGUE

Demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Pour le projet de restauration de l'orgue classé « monument historique » installé dans l'église, Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été faite auprès de 5 maîtres d'œuvre reconnus pour leur compétence et professionnalisme en matière de restauration d'orgues.

Monsieur BROTTIER, spécialiste, nous a fait part des réparations que nécessiterait cet orgue, travaux qui sont les suivants :

- Débosselage de la tuyauterie malmenée en particulier celle du jeu de Petit Fifre
- Traitement insecticide préventif des cylindres qui seront vérifiés avec remise au rond ponctuelle. Les dentures endommagées seront restaurées, les pignons en laiton excentrés réajustés pour garantir un bon fonctionnement de l'orgue en mode automatique
- La turbine est actuellement bruyante et le plancher de tribune amplifie ces vibrations ce qui donne un bruit de fond bien trop élevé. Cette turbine sera disposée sur consoles scellées au mur et enfermée dans un caisson isolant acoustique
- Remise en service des commandes manuelles (levier et manivelle) de la soufflerie, adaptation du porte-vent de turbine

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe que des demandes de subvention seront déposées auprès des administrations suivantes : la DRAC et le Département de la Savoie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Germain de Montagny.

INDIQUE que le coût de l'opération s'élève à 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC.

APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour un montant de 15 750 € HT.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 4 JUIN 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Roland DRAVET


SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

04 JUIN 2024

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DE MONTAGNY

81 rue du Clocher

Chef-lieu

73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21

@ : mairie@montagny-tarentaise.com

RESTAURATION DE L'ORGUE CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE

Plan de financement

ETUDES	6 358.73 € HT	7 630.47 € TTC
TRAVAUX	63 587.25 € HT	76 304.70 € TTC
PROVISIONS	5 054.02 € HT	6 064.83 € TTC

Total de l'opération en HT	75 000.00 €
Total de l'opération en TTC	90 000.00 €

DEMANDES DE SUBVENTION

DRAC (50 %)	37 500,00 € HT	45 000,00 € TTC
Département (21 %)	15 750,00 € HT	18 900,00 € TTC
Autofinancement (29 %)	21 750,00 € HT	26 100,00 € TTC